# CHLA/ABSC Flower Award for Innovation

# Prix Innovation Flower de l’ABSC / CHLA

Veuillez prendre note que la version française fait suite au texte anglais.

**Evaluation Criteria**

***Innovation:*** The award recognizes improvements in delivery of projects, programs, services, etc. which constitute a significant positive impact over existing methods. New methods or ideas in delivery of services or programs using new technologies will have particular merit. Innovations of any scale are welcome.

***Impact:*** The award recognizes activities which show potential for long term impact on libraries or the profession. Impacts to the user community and enduring benefit to these users should be illustrated.

***Utility:*** The award is intended to recognize a significant contribution to health sciences libraries. The extent to which the innovation can be adopted by other libraries or adapted to other settings will be considered.

**Nomination Process**

Nominees must be members of CHLA/ABSC, and can be nominated by managers, supervisors, colleagues, clients, or self-nominated. The Deadline for submission is Feb 1st annually.

Nominators need to submit:

* a detailed description of the innovative practice, including aims of the project, implementation and outcomes.
* a letter of support verifying the applications details by a manager, co-worker or client
* a covering letter providing all contact details, including full name and address of the employing organization

Nominations must be received by February 1st each year, and submitted to the CHLA/ABSC Past President <past-president@chla-absc.ca> and copied to the President <president@chla-absc.ca>.

# Prix Innovation Flower de l’ABSC / CHLA

**Critères d’évaluation**

**Innovation** : Le prix a pour but de reconnaître les améliorations liées à l’exécution de projets, de programmes, de services, etc., qui résultent en des répercussions positives significatives par rapport aux méthodes existantes. Les nouvelles méthodes ouidées liées à l’exécution de services ou programmes qui font appel à de nouvelles technologies se mériteront une attentionparticulière. Les innovations de toute envergure sont recevables.

**Répercussions** : Le prix vise à reconnaître les activités qui ont un potentiel de répercussions à long terme au sein desbibliothèques ou de la profession. Les répercussions auprès de la communauté des usagers ainsi que les avantages permanentsdont bénéficient les usagers doivent être explicités.

**Utilité** : Le prix constitue aussi la reconnaissance d’un apport significatif en bibliothéconomie des sciences de la santé. Onconsidérera aussi la possibilité d’adoption ou d’adaptation de l’innovation par d’autres bibliothèques ou établissements.

Les personnes mises en candidature doivent être membres de l’ABSC / CHLA. Leur candidature peut être soumise par un supérieur, un superviseur, des collègues, ou des clients, ou par elles-mêmes. La date limite de soumission est le 1 février chaque année.

**Processus de nomination**

Les mises en candidature doivent être soumises accompagnées de ce qui suit :

* la description détaillée de la pratique novatrice, y compris les objectifs du projet, sa mise en œuvre et les résultats obtenus;
* une lettre appuyant les détails de l’application signée par un supérieur, un collègue ou un client;
* une lettre de présentation comportant les coordonnées complètes, y compris le nom et l’adresse de l’organisme employeur.

Les mises en candidatures doivent être reçues au plus tard le 1er février de chaque année et soumises à l’ancien président à l’adresse courriel suivante: past-president@chla-absc.ca  avec une copie au président president@chla-absc.ca.